

S.A.G.E.

Agout



ETAT DES LIEUX

Groupes géographiques mai 2004

Synthèse

Avertissement au lecteur

Le Compte rendu des groupes géographiques rend compte de ce qui a été dit en réunions par les personnes présentes.

Les citations sont extraites sans modification des débats qui ont été enregistrés puis retranscrits. Seuls l'analyse et les tableaux de synthèse, effectués à partir du strict contenu des discussions ont été produits par le Syndicat Mixte Rivière Thoré Agout.

Il ne s'agit donc pas de vérités scientifiques basées sur des faits avérés, mais les perceptions, les avis des participants, avec toute la subjectivité et parfois le parti pris que cela suppose.

Tous les acteurs n'étant pas forcément présents ou aptes à donner un avis sur un sujet précis, le débat peut parfois être incomplet.

Le présent document ne peut donc représenter à lui seul l'état des lieux du bassin, mais il en est une composante car il révèle l'état d'esprit des acteurs locaux, et les problèmes ressentis dans le territoire.

Avertissement au lecteur

Le **Compte rendu des groupes géographiques** rend compte de ce qui a été dit en réunions par les personnes présentes.

Les citations sont extraites sans modification des débats qui ont été enregistrés puis retranscrits. Seuls l'analyse et les tableaux de synthèse, effectués à partir du strict contenu des discussions ont été produits par le Syndicat Mixte Rivière Thoré Agout.

Il ne s'agit donc pas de vérités scientifiques basées sur des faits avérés, mais les perceptions, les avis des participants, avec toute la subjectivité et parfois le parti pris que cela suppose.

Tous les acteurs n'étant pas forcément présents ou aptes à donner un avis sur un sujet précis, le débat peut parfois être incomplet.

Le présent document ne peut donc représenter à lui seul l'état des lieux du bassin, mais il en est une composante car il révèle l'état d'esprit des acteurs locaux, et les problèmes ressentis dans le territoire.

SYNTHESE DE LA REUNION DES GROUPES GEOGRAPHIQUES

Le SAGE est élaboré dans une unité hydrographique de référence, à l'échelle d'un bassin versant, et est mis en oeuvre par les acteurs locaux du territoire concerné. C'est un travail de discussions, de négociations, de concertation entre les divers acteurs du bassin versant qui doit être mis en place. Il est alors nécessaire d'établir un dialogue ouvert afin de créer un consensus autour des actions du SAGE, visant des objectifs bien définis.

Pour cette phase de l'état des lieux du SAGE Agout, le but est de dresser le portrait du bassin de l'Agout et de raisonner à l'échelle du bassin versant. En complément d'une présentation physique et technique du bassin, le recueil des avis et des représentations permet de déterminer les relations de conflits qui animent l'ensemble des acteurs, partageant la même ressource sur un espace commun. Connaître et analyser cet aspect du territoire est incontournable, puisque cela permet d'évaluer les attentes de chacun des acteurs, quant à l'élaboration et à la mise en place du SAGE.

Ce travail permettra à la CLE d'être au plus proche du territoire et donc d'agir à une échelle pertinente pour dresser les choix d'actions du futur SAGE Agout. L'objectif est aussi de proposer des bases pour une première ouverture à la concertation, indispensable à la définition du SAGE. Ces analyses sont donc un document de travail qui permettra à la CLE d'ouvrir un dialogue afin de répondre à la fois aux objectifs de protection et de gestion de l'eau que devra préconiser le SAGE, et aux attentes locales. L'objectif étant l'organisation de la gestion intégrée, dans le cadre du SAGE.

La réunion des groupes géographiques est aussi un premier pas pour l'appropriation du SAGE, condition sine qua non de la réussite du SAGE Agout. L'intérêt de cette approche dans la démarche d'élaboration du SAGE Agout, s'avère ainsi primordiale.

LE RECUEIL DES AVIS : UNE APPROCHE LOCALE VOULUE PAR LA CLE

La CLE, en collaboration avec le Syndicat Mixte de Rivière Thoré-Agout (Maître d'ouvrage) a élaboré la démarche pour recueillir les avis locaux. Cette volonté forte émise par les membres de la CLE de travailler sur une approche locale, en raison d'un bassin versant assez vaste, est apparue dès la première réunion, et même avant celle-ci, dans le cadre des réunions relatives à la maîtrise d'ouvrage du SAGE. De plus, la réalisation du bilan du contrat de rivière Thoré-Agout inférieur a conforté l'intérêt et l'importance d'un tel outil.

Lors de la réunion du 17 octobre 2003, la CLE a fixé les principes généraux visant à plus de concertation et à être au plus proche du terrain. C'est ensuite le Bureau de la CLE, avec la contribution du Syndicat Mixte de Rivière Thoré-Agout, qui a établi et arrêté la méthode pour cette démarche. Ont ainsi été déterminés le principe de réunions par sous-bassins géographiques, le déroulement de chacune d'elle, et une liste type de personnes invitées. Enfin, les élus de la CLE ont été mobilisés par sous-bassins pour affiner une liste de personnes qui seraient conviées aux réunions, ceci dans le but d'enclencher une dynamique propre au sein de ces sous-unités.

Cinq réunions correspondant à chacun des sous bassins identifiés ont été organisées : Agout amont, Thoré, Sor, Agout aval et Dadou. L'ensemble des acteurs a été convié à ces réunions par courrier. Ce dernier comprenait en plus de l'invitation à la réunion qui insistait sur l'importance d'assister à ces réunions, des documents sur « l'outil SAGE » et sur le SAGE Agout en particulier, ainsi qu'une liste de questions abordant les différents thèmes liés à la ressource en eau et destiné à être une base de réflexion en préalable à la réunion. De plus, la CLE a décidé d'établir à chaque fin de réunion un groupe de travail qui, par la suite, se penchera sur les diverses thématiques et problématiques du bassin, dont la méthodologie reste encore à déterminer.

Cette approche coïncide avec un des objectifs de la DCE relatif à la consultation et à concertation, ainsi que cela est précisé dans l'enjeu 8 (les 9 enjeux du bassin Adour Garonne, consultation dans le cadre de la DCE) : mieux connaître et mieux écouter pour mieux décider.

LES REUNIONS ET LA MOBILISATION DES ACTEURS

Chaque réunion, débutant aux alentours de 20h30, a eu une durée d'environ trois heures, et a suivi le même déroulement. Ce dernier a commencé par une présentation du SAGE Agout dans ses différents cadres (physique, social, environnemental, économique et juridique). Ensuite, la réunion se poursuivait par le recueil des avis selon les différents thèmes liés à l'eau. De chacun des thèmes abordés sont ressortis de nombreux sous-thèmes dévoilant ainsi les préoccupations des acteurs du bassin.

Le tableau suivant donne les caractéristiques de chaque réunion, pour ce qui concerne le lieu, le nombre d'acteurs présents et leur « catégorie » (Etat, élus, usagers, etc ...).

Nous pouvons noter une faible mobilisation des administrations et des conseils généraux et régionaux. Par contre, la mobilisation des élus locaux a été importante, puisqu'ils ont constitué au moins un tiers des effectifs des réunions. Il en est de même pour les représentants de la pêche (fédérations et pêcheurs) qui sont venus faire entendre leur voix. Celle des riverains a été inégale, et peut s'expliquer par une mauvaise information et communication au grand public de la tenue de ces réunions. Les associations ont bien participé et la diversité de leur champ d'action (environnement, patrimoine, consommateur, riverains, ...) fut au final assez riche et leurs revendications exprimées. Les autres acteurs se sont mobilisés en fonction de leur territoire d'action. Ainsi les représentants de l'activité kayak, ou de la forêt par exemple, n'ont assisté qu'aux réunions relatives au sous-bassin qui les concernait directement. Il en est de même pour les industriels, les agriculteurs, les producteurs d'hydroélectricité ou encore les riverains. La convocation aux réunions fut d'ailleurs prévue dans ce sens.

Il faut noter par ailleurs la faible présence des agriculteurs lors de la réunion de l'Agout aval, espace essentiellement agricole. Cela peut s'expliquer en raison du beau temps le jour de cette réunion, précédée d'une longue période de météo relativement médiocre qui avait retardé les travaux agricoles.

Enfin, en ce qui concerne les membres de la CLE, leur présence, malgré une convocation à l'ensemble des réunions, a été variable, mais souvent déterminante. En effet, un des membres de la CLE participait à l'animation de ces réunions, le plus souvent un élu, assez dynamique sur son territoire. Ils ont ainsi en partie aidé à la mobilisation des acteurs, démontrant alors l'aspect local du SAGE. D'autre part, l'écoute accordée, et la prise de notes en plus de l'enregistrement audio ont certainement conforté l'ensemble des personnes présentes dans une réelle volonté de prendre en compte leurs propos.

L'absence de certains acteurs peut être assez révélatrice de leur mobilisation sur le terrain. Ainsi par exemple, nous pouvons observer que les représentants de l'activité de la pêche ne se sont pas présentés à la réunion de l'Agout aval. Peut être est-ce une simple coïncidence, ou bien le signe d'un réel désengagement des sociétés de pêche sur ce territoire; sentiment par ailleurs confirmé par les divers avis exprimés lors des réunions.

Le manque de recul par rapport à cette première série de réunions d'information sur le SAGE et de recueil des avis, ne nous permet pas à l'heure actuelle, de dresser le bilan de cette mobilisation. Elle devra être encore entretenue et dynamisée. Ainsi la communication et la diffusion des invitations aux réunions doivent-elles être à l'avenir plus adaptées. En effet, nombre de personnes présentes à la réunion se sont plaintes de la non réception du second courrier d'invitation (confirmation de la date et du lieu de la réunion), alors qu'il avait semble-t-il été envoyé. Le nombre d'acteurs concernés sur un bassin aussi vaste explique en partie ces difficultés. La mobilisation du grand public par voie de presse n'a pas été opérationnelle (parution tardive, ...). Ces diverses erreurs et problèmes doivent permettre à l'avenir d'être plus rigoureux et de gagner en efficacité.

Acteurs	Administrations (CSP, MISE, DDE...)	Agriculture (Professions, représentants , ASA, ...)	Associations (Environnement, riverains, patrimoine, consommateurs, ...)	Collectivités territoriales (Conseil général, conseil régional, ...)	Structures Intercommunales (Communauté de communes, syndicat, ...)	Elus	Forêt (ONF, CRPF)	Hydro- électricité (EDF, GEH, productions autonomes- EAF, GPAE, ...)	Industrie (Professions, représentants -CCI, ...)	Office du touris- me	PNR ° HL	Producteurs d'eau (Syndicat d'eau potable, IIAFIMN, ...)	Kayak	Pêche	Riverains	Mem- bres de la CLE	Total*
Agout amont - Brassac 23 avril 2004	1	0	7	1	1	15	3	4	1	1	0	0	4	6	0	12	43
Thoré - Aussillon 29 avril 2004	1	8	5	0	1	11	2	6	3	0	2	0	0	8	2	11	49
Sor - Blan 7 mai 2004	0	4	3	0	4	13	1	0	2	0	0	1	0	5	7	4	38
Agout aval - St paul cap de Joux 13 mai 2004	1	4	3	0	2	18	0	3	0	0	0	1	0	0	0	3	29
Dadou - Réalmont 27 mai 2004	2	5	5	1	2	11	0	3	1	0	0	0	0	3	0	7	33

* Le total correspond aux personnes présentes à la réunion, mais ne tient pas compte des personnes ayant plusieurs étiquettes ; ainsi un élu peut être aussi agriculteur. Il apparaîtra alors dans deux colonnes différentes, mais ne sera pris en compte qu'une fois dans le total.

Tab. 14 : « Personnes présentes à chacune des réunions selon la structure, l'organisme, la profession »

METHODOLOGIE

La méthodologie suivie pour l'analyse du contenu des réunions comprend plusieurs étapes sur plusieurs temps. Tout d'abord, lors des réunions, une feuille d'émargement permettait de recenser et d'identifier les participants

Après la présentation du SAGE Agout (origine locale, objectifs généraux, ...), le recueil des avis à proprement parler, était lancé. La structuration de ce recueil suivait plusieurs thèmes liés à l'eau. Les thèmes généraux ainsi abordés étaient :

- L'information sur l'eau disponible.
- La qualité de l'eau.
- La quantité : les prélèvements, la ressource disponible.
- Les crues et les inondations.
- Les étiages.
- L'eau et les milieux naturels.

Cette structure a quelquefois été perturbée par certaines personnes, abordant immédiatement ce qu'ils considéraient comme « souci majeur ». Cela a eu le mérite de révéler des problèmes existant sur le bassin mais il fallait éviter de se focaliser sur une seule ou quelques revendications. Le risque étant alors d'en masquer d'autres, moins immédiate, mais toutefois importantes dans la démarche du SAGE. Un suivi permanent des thèmes traités pendant la réunion a permis de n'oublier aucun sujet et la majorité des thèmes a été passée en revue et relativement fouillée. Le résultat n'est peut être pas entièrement exhaustif, mais suffisant pour proposer dès aujourd'hui un état des lieux sur l'ensemble des perceptions des acteurs du bassin.

Chaque réunion a ensuite été retranscrite intégralement. Une fois l'ensemble des retranscriptions terminé, et ayant acquis une bonne connaissance du contenu de chacune, l'analyse a été lancée. Après une première relecture de ces documents, un pré-classement par fiches selon les thèmes qui ressortaient, et par types d'acteurs (administrations, élus, etc...) a été effectué.

C'est ainsi que, à l'intérieur des questions classiques (quantité, qualité, milieux naturels, ...) des sujets particuliers ont émergé. Ils ont été traités comme thèmes à part entière, en raison de leur pertinence et de leur récurrence. De plus, de part leur aspect transversal, ils sont apparus comme incontournables et centraux : les usages de la ressource avec les divers conflits et interrogations qu'ils peuvent engendrer ; la réglementation.

Enfin d'autres thèmes sont apparus. Ils n'appartenaient à aucun sujet proposé directement, mais les acteurs ont tenu à les aborder. De ce fait, ils apparaissent aussi incontournables que chacun des autres thèmes (exemple :les acquis des programmes antérieurs, l'alimentation en eau potable, relevant à la fois des aspects qualitatif, quantitatif, réglementaire, informatif, ...). Un thème regroupe l'ensemble des remarques, des interrogations et des suggestions des acteurs, auxquels il faudra répondre par la suite. Le dernier thème s'arrête sur les diverses attentes, formulées en direction du SAGE par les acteurs.

Pour compléter la démarche, des personnes qui étaient absentes lors des réunions ont été rencontrées : leur présence semblait incontournable, en raison de leur rôle dans la gestion ou l'utilisation de l'eau, des questions posées à leur sujet en réunion, et de la nécessité de les associer à l'élaboration du SAGE (l'Association de Promotion des SALaisons de LACaune (APSALAC), l'Union des Métiers du Granit du Sidobre (UMGS), Voies Navigables de France (VNF)).

Enfin, lors de la réunion à Brassac concernant l'Agout amont, beaucoup ont déploré l'absence des agriculteurs. Mais cette profession a été représentée lors des réunions suivantes. Il apparaît, qu'une rencontre entre les usagers du bassin de l'Agout l'amont, notamment les élus, est à prévoir avec les agriculteurs du bassin de l'Agout aval.

L'analyse des réunions effectuées par sous bassins permet de découvrir l'avis des acteurs locaux sur différents thèmes liés à la gestion de l'eau. Des intérêts convergents et divergents apparaissent alors, ce qui permet de déterminer les conflits d'usages existants, les problèmes et les principaux enjeux du bassin.

Un document plus développé est également disponible. Il présente l'ensemble des avis recueillis présenté selon des thèmes spécifiques, avec des extraits des réunions en appui, les conflits sont ensuite caractérisés, en analysant les avis exposés précédemment.

1 - DES ACQUIS RECONNUS, TRES APPRECIES ET REVENDIQUES

DES FAIBLESSES

- Des inquiétudes quant à la pérennisation des travaux d'entretien des rivières

DES ATOUTS

- Des résultats convaincants et mobilisateurs liés au contrat de rivière Thoré Agout inférieur
 - Des travaux d'entretien de rivière efficaces
 - Une contribution à l'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau
- Des résultats convaincants et mobilisateurs liés au programme de restauration du Dadou
- Une dynamique de coopération et de solidarité générée par le contrat de rivière Thoré Agout inférieur

2 - LES INFORMATIONS SUR LA GESTION DE L'EAU

DES FAIBLESSES

- Des informations sur la gestion de l'eau difficiles à se procurer
- Des citoyens très mal informés sur leurs obligations
- Des citoyens en attentes d'informations concernant le domaine sanitaire
- Des élus en attentes d'informations sur la qualité des eaux des cours d'eau , de manière régulière et lors d'épisodes de pollution
- Un délai trop important entre les analyses d'eau potable et leurs résultats
- Une information souvent limitée aux parutions irrégulières dans la presse
- Manque de vulgarisation

DES ATOUTS

- Des élus satisfaits des informations disponibles sur l'eau potable

3 – LA QUALITE DE L'EAU

DES FAIBLESSES

- Des pollutions constatées touchant les cours d'eau mais non identifiées.
- Des activités économiques désignées polluantes (agriculture, industrie textile, carrières et mines) mais qui relativisent leur responsabilité dans les pollutions désignées et soulignent les efforts de dépollution.
- Des pollutions repérées même en tête de bassin
- Une pollution domestique persistante localement

- Des pollutions nombreuses : pollutions liées au débit d'étiage, au tourisme, aux usages domestiques, à la radioactivité, à l'eutrophisation, aux routes.
- La modification et la perturbation des milieux : une vraie pollution !
- Des élus en difficulté face aux coûts de l'équipement obligatoire des systèmes d'assainissements individuels ou collectifs.
- Une image de cours d'eau pollués très forte dans l'esprit des usagers.
- Une information insuffisante sur les rejets domestiques non autorisés (huiles de vidange, etc...).

DES ATOUTS

- Des usagers et des élus convaincus de l'utilité et de l'efficacité des stations d'épuration interpellent les élus pour leur mise en place.
- Une amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière : un élément fédérateur et mobilisateur, pour impulser une dynamique d'action.

4 - L'ALIMENTATION EAU POTABLE

DES FAIBLESSES

- Des élus inquiets de l'augmentation des nitrates dans les captages d'eau potable sur le bassin de l'Agout amont.
- Des élus du bassin de l'Agout amont inquiets des traitements obligatoires de l'eau potable qui détériorent sa qualité gustative. Ils doutent aussi de sa qualité sanitaire.
- Les conséquences importantes à l'aval du bassin de la pollution des cours d'eau sur la production d'eau potable, son coût et sa qualité.
- Perte de confiance des consommateurs vis-à-vis de la qualité réelle de l'eau potable à l'aval du bassin.
- Des périmètres de captages fortement contestés quant à leur application. Ils remettent en cause d'autres usages : agriculture, forêt, ...
- Une procédure lourde des périmètres de captages et jugée irréalisable
- Une incompréhension des élus sur l'obligation à la fois des périmètres de protection des captages et du traitement de l'eau potable.
- Des inquiétudes concernant l'impact des forêts de résineux sur l'acidité des eaux.
- Des usages de l'eau potable remis en question : les arrosages.

DES ATOUTS

- Les élus ont une bonne connaissance de leur ressource en eau pour la production d'eau potable.
- Une eau potable provenant des hauts bassins fortement appréciée et à laquelle les consommateurs sont très attachés : bassin de l'Agout amont, bassin du Sor (Montagne Noire) et bassin du Thoré (Montagne Noire).
- Des ressources suffisantes pour la demande et la production d'eau potable grâce à des interconnexions de réseaux et aux barrages.
- Une étude locale dément les effets de la forêt dans l'acidification. Protection « naturelle » des captages en zone forestière.

5 – L'EAU ET SA QUANTITE

DES FAIBLESSES

CRUES ET INONDATIONS

- Le curage une solutions contre les crues (d'après de nombreux acteurs) interdit par la loi !!!
- Les aménagements, l'urbanisation et l'évolution des paysages responsables des inondations, en particulier dans le bassin du Sor.
- La dégradation des zones humides par les gestionnaires de la forêt : les incidences sur les inondations.
- Les gestionnaires de barrages contestés dans leur gestion des ouvrages lors des crues, mais qui affirment faire le maximum
- Des élus en attente de relations de communication plus importantes avec les gestionnaires des barrages : alertes de crues locales.
- Des inquiétudes sur les risques d'inondation liées à la périurbanisation sur l'Agout aval.
- Une alerte de crue critiquée pour son inefficacité
- Des avis divergents sur l'efficacité des alertes météorologiques.
- Les difficultés de prévision des crues par les gestionnaires de barrages.
- Les fréquences statistiques d'occurrence des crues et la réalité.
- Des élus en attente de cartographies des zones inondables précises et actuelles.
- Des citoyens en attentes d'actions de prévention sur les risques d'inondations.

LA PERIODE D'ETIAGE

- Un soutien d'étiage utile et nécessaire : irrigation, AEP, limitation des pollutions
- Des prélèvements d'eau contestés : droits d'eau, retenues collinaires, pompages, ...
- Des interrogations sur l'impact de la dégradation des zones humides sur les débits étiages.
- Des débits faibles et pénalisants (développement d'algues, activité nautique limitées, etc..).
- Le débit réservé fait débat.
- Une réflexion non engagée sur les conséquences de la sécheresse.

DES ATOUTS

- Les crues jugées bénéfiques pour les cours d'eau.

6 - LES MILIEUX NATURELS

DES FAIBLESSES

- Un espace rivière dénaturé par les aménagements et dommageable pour la ressource en eau.
- Le problème des espèces introduites et invasives
- Des perceptions négatives des cours d'eau à l'aval du bassin.
- L'inquiétude de la fermeture des milieux
- Des milieux naturels méconnus

DES ATOUTS

- Des milieux naturels reconnus pour leur valeur écologique
- Un patrimoine riche et diversifié
- Des actions de mise en place de gestions patrimoniales des cours d'eau.
- Des élus mobilisés pour protéger les milieux naturels par la mise en place de réserves et de parcs « naturels ».
- Des actions d'éducatons à l'environnement autour des cours d'eau.
- Le cours d'eau : un milieu naturel essentiel pour l'image locale et le développement du tourisme

7 – LA REGLEMENTATION

DES FAIBLESSES

- Une méconnaissance de la réglementation concernant les prélèvements d'eau
- Des droits d'eau vivement contestés
- La réglementation du curage fortement critiquée
- La remise en cause de certaines normes et de leur légitimité
- La profession agricole dénonce un excès de réglementation qui menace son activité

DES ATOUTS

- Un élu rappelle qu'il est important de bien prendre conscience des objectifs de résultats sur la qualité des eaux imposés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

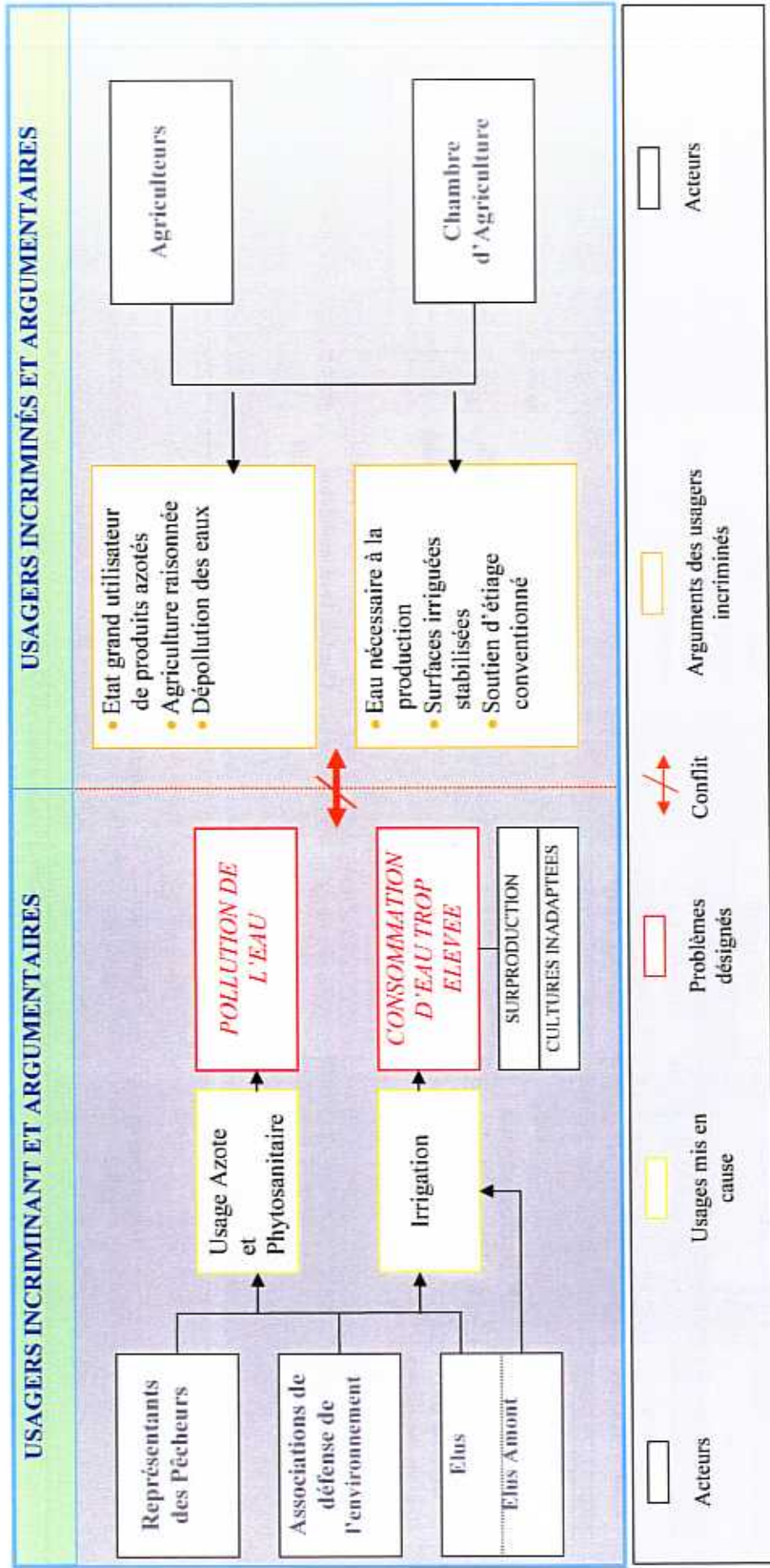


Fig. 11 : « Le conflit d'usage autour des pratiques agricoles »

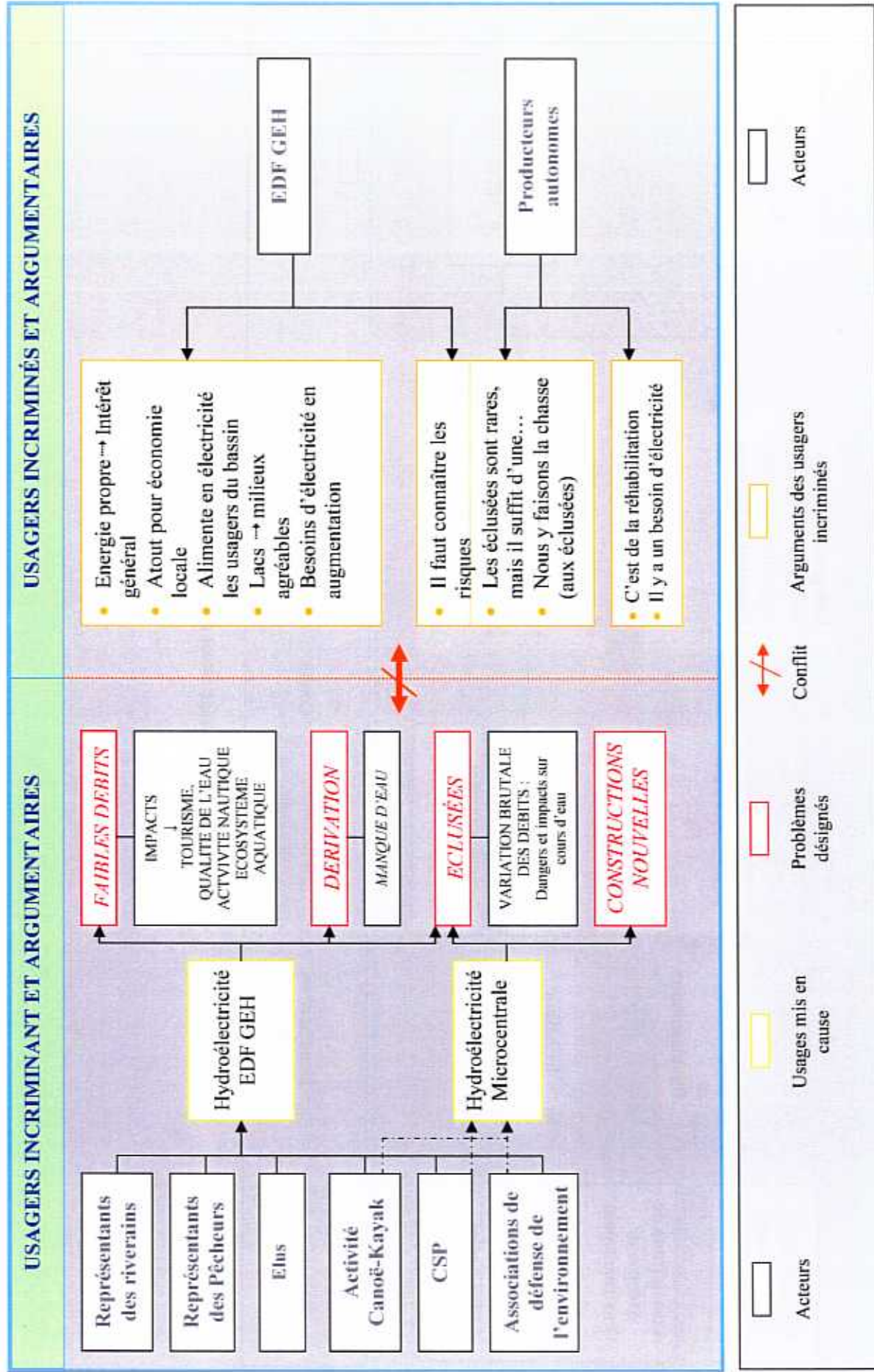


Fig. 12 : « Le conflit d'usage autour de l'hydroélectricité »

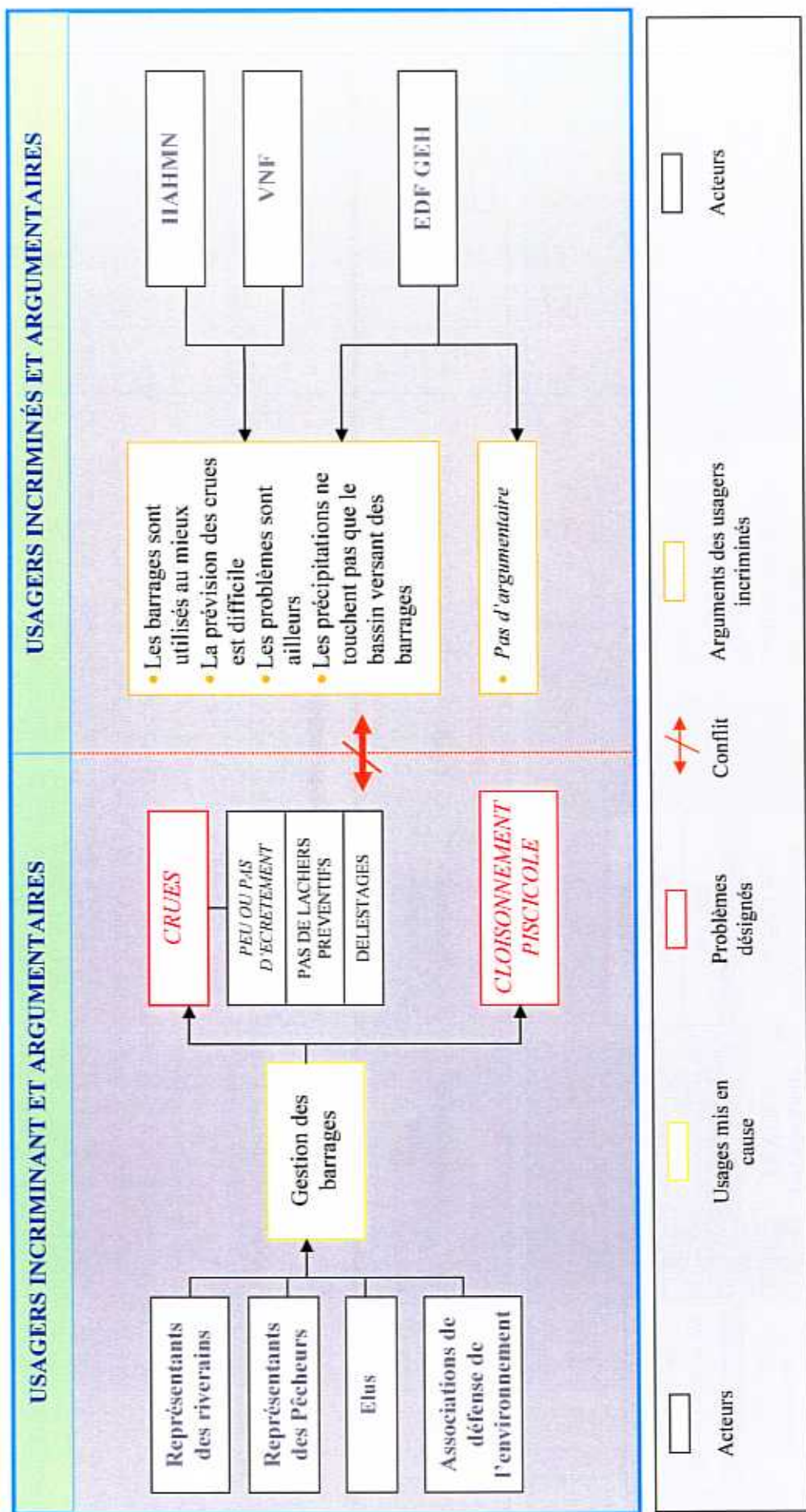


Fig. 13 : « Le conflit d'usage autour de la gestion des barrages »

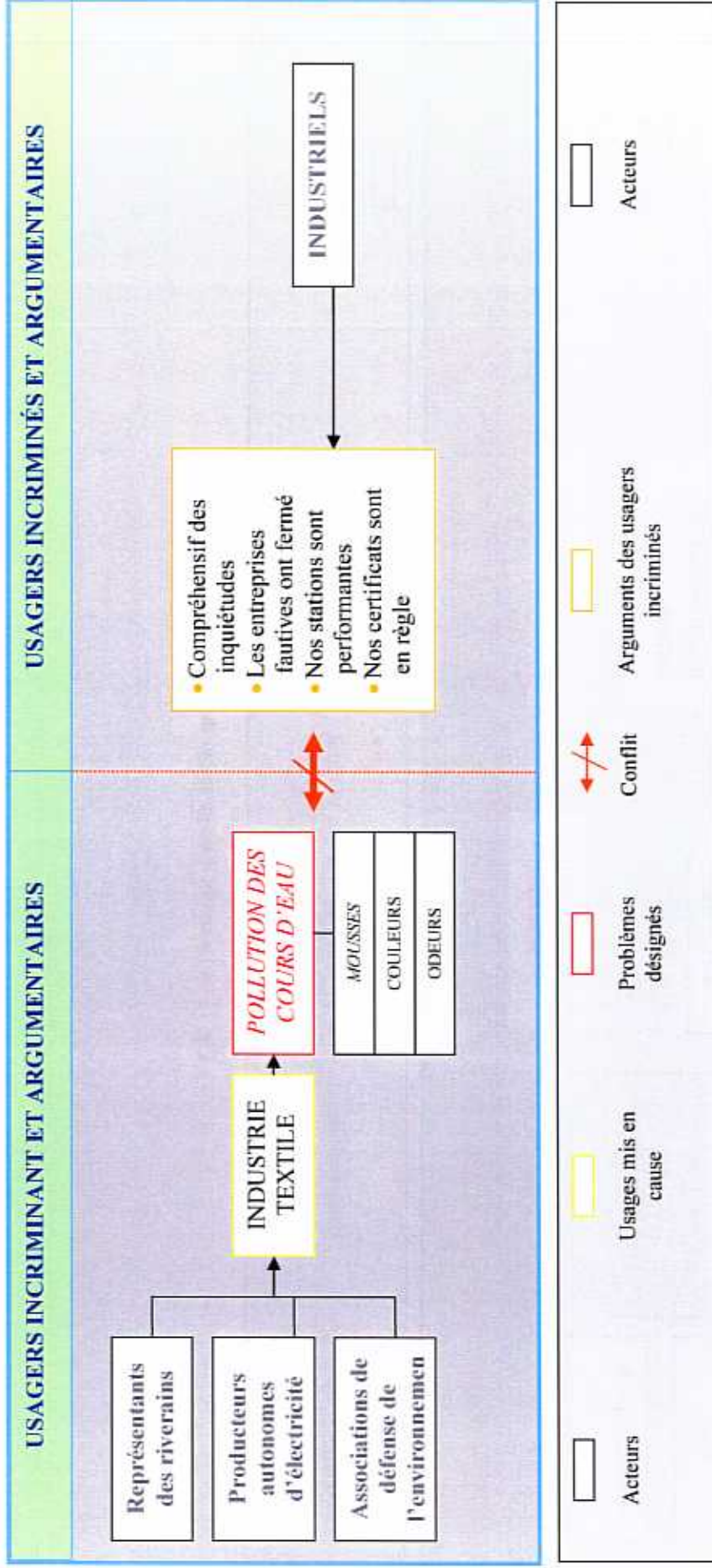


Fig. 14 : « Le conflit d'usage autour de l'industrie textile »

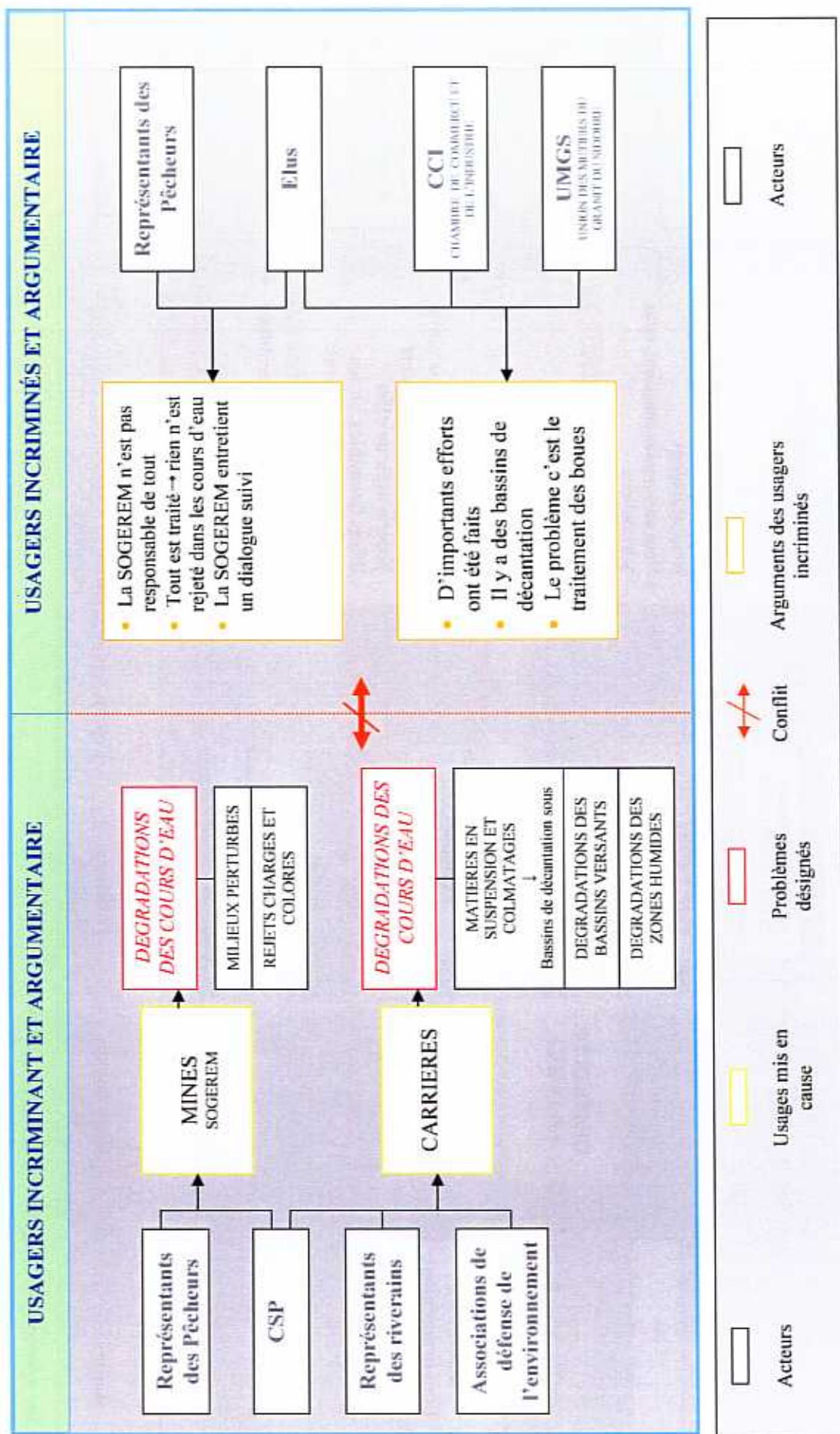


Fig.15 : « Le conflit d'usage autour des activités d'extraction »

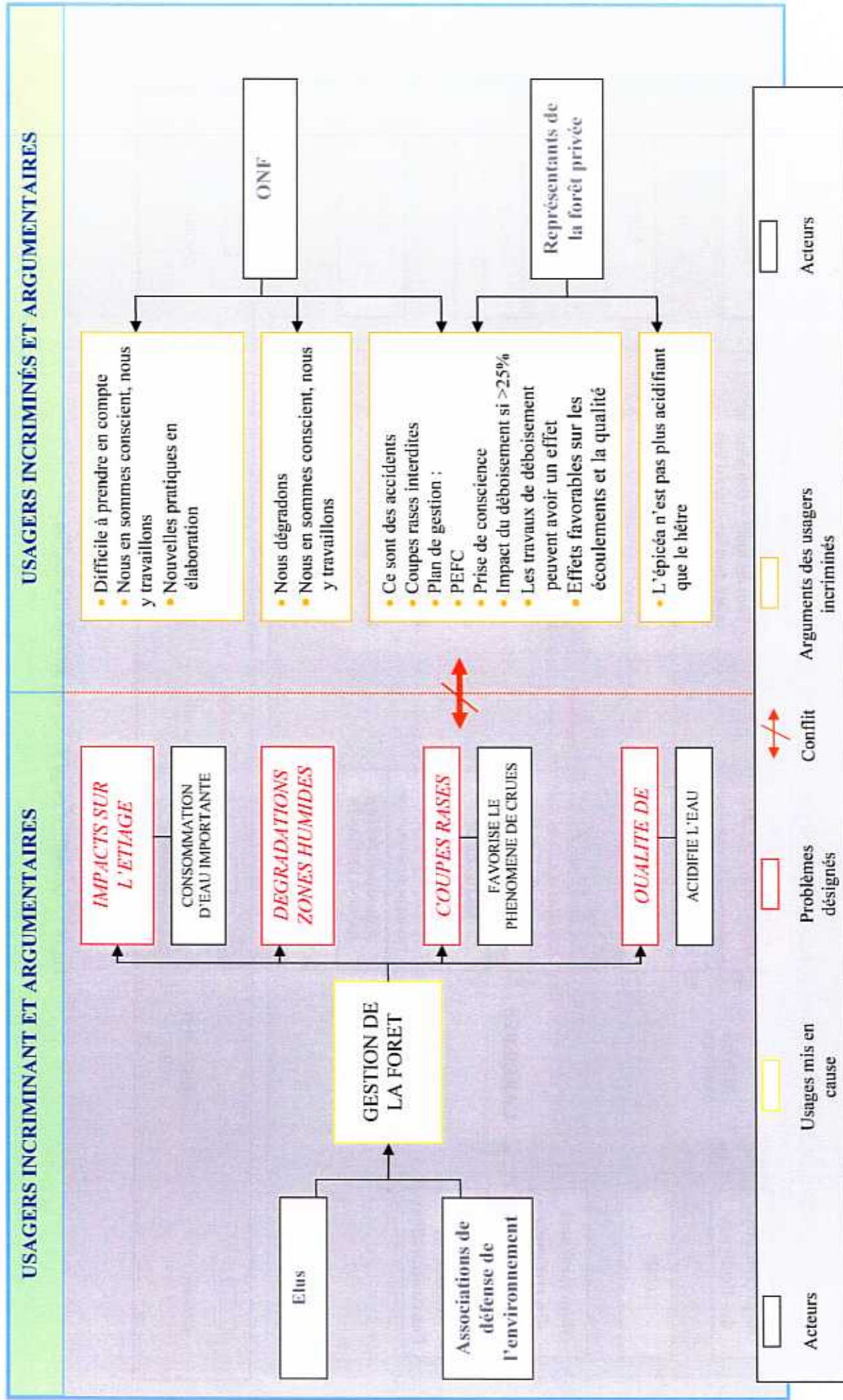


Fig.16 : « Le conflit d'usage autour de la gestion forestière »

LES ACTEURS ET LE SAGE AGOUT : DES ATTENTES ET DES INTERROGATIONS A PRENDRE EN COMPTE

DES ATTENTES FORTES : DES ACTEURS QUI ESPERENT BEAUCOUP DU SAGE

La mise en place du SAGE Agout fait l'objet d'une forte mobilisation et attise les espoirs de voir enfin un outil qui permettra de concilier les objectifs de chacun des usagers. Ces derniers attendent du SAGE de la cohérence dans les actions et de la transparence.

☺ « *Nous les pêcheurs [...] nous espérons et attendons beaucoup d'une commission telle que la votre, et qu'elle puisse effectivement concilier les attentes de chacun mais également celles des pêcheurs. Si on peut apporter un peu à cet édifice on sera là présents pour amener des réponses* » (Un représentant de la pêche – Bassin du Thoré)

☹ « *(Avant) On avait l'impression que l'on naviguait dans le vide. J'espère que non, maintenant !* » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

L'intérêt du SAGE semble être assez évident pour certains acteurs qui expriment leur contentement de sa mise en place.

☺ « *D'où l'intérêt du SAGE !* » (Un élu - Bassin de l'Agout aval)

☺ « *Et je suis très content que ce SAGE se mette en place* » HAUC Dominique (GEP Agout) :

LE SAGE : L'OCCASION D'EXPRIMER SES REVENDICATIONS.

La mise en place du SAGE est l'occasion pour les acteurs de faire valoir leurs diverses revendications, notamment par le biais d'études qui pourrait être effectuées dans le cadre du SAGE, et clarifier ainsi les problèmes.

☹ « *Mais cela nécessite un autre concept dans la gestion des barrages et aussi que les élus se préoccupent de la chose et fassent pression à ce niveau là, et je crois que c'est une revendication qui doit passer par l'intermédiaire du SAGE* » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « *On espère que le CLE et le SAGE pourra favoriser une telle étude (sur le débit réservé)* » (Un représentant de la pêche – Bassin de l'Agout amont)

☺ « *Néanmoins je pense que maintenant cette étude pourrait être faite dans le cadre du SAGE, parce que le débat est récurrent* » (Un élu – Bassin du Sor)

DES ACTEURS PRETS A S'INVESTIR POUR LE SAGE

La mobilisation des acteurs est importante, et certains affirment leur volonté de participer activement à l'élaboration du SAGE pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin de l'Agout.

☺ « On est là pour aller dans votre sens pour avoir de l'eau propre, une eau courante qui ne soit pas perturbée par des embâcles et autres » (Un représentant de la Fédération Française des Amis des Moulins – Bassin du Dadou)

☺ « Si on peut apporter un peu à cet édifice on sera là présent pour amener des réponses » (Un représentant de la pêche – Bassin du Thoré)

UN INTERET AFFIRME PAR CERTAINS ACTEURS

Certains acteurs se sont déjà appropriés le SAGE et le considèrent comme un support important et essentiel pour promouvoir leurs actions dans la gestion de l'eau.

☺ « Je crois que beaucoup de choses ont été dites. [...] Le SAGE est pour nous un support considérable pour faire prendre en compte tous les enjeux au delà du bassin Thoré-Agout, tous les enjeux liés à la préservation, de toute la qualité de vie, et de la qualité tout court » (Un représentant du CPIE – Bassin de l'Agout amont)

DES INTERROGATIONS SUR LES POTENTIALITES OPERATIONNELLES DU SAGE

Les nombreuses interrogations que les acteurs ont exprimé au sujet du SAGE sont assez diverses et concernent les cadres d'action et sa portée réglementaire. Les thèmes abordés sont les subventions, l'entretien des cours d'eau, les diverses collaborations, et la portée du SAGE sur les documents réglementaires d'urbanisme.

☺ « Les aides qui existent pour les industriels qui investissent dans des systèmes de traitements de l'eau, sont assez sélectives ça dépend des secteurs Mazamet ou Graulhet en bénéficient mais ça n'est pas fait pour le Sor. Je ne sais pas si le SAGE pourra résoudre ça » (Un représentant de la CCI – Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE peut par des aides, aider aux différents niveaux d'entretien de la rivière. Pour nous c'est le problème majeur. On n'évitera pas les inondations, mais on pourrait quand même limiter le nombre d'inondations, car on en a plus souvent quand même » (Un élu – Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE va travailler en coopération avec l'ONF pour essayer de régler ce problème qui n'est peut être pas très connu mais qui est très grave. Que ce soit Natura 2000 ou pas, c'est le même phénomène c'est le saccage systématique (des zones humides) » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement - Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE quand il sera réalisé, sera un document qui pourra être intégré au PLU ? Et les PPR, etc. ? Est-ce qu'il aura une part importante à ce niveau. Est-ce que l'on tiendra compte des préconisations du SAGE, disons dans l'urbanisation ? » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

La mise en place du SAGE Agout semble déjà mobiliser les acteurs soucieux de faire entendre leur voix. Mais d'importantes questions restent en suspens et les acteurs apparaissent mal informés sur les possibilités concrètes d'actions du SAGE ainsi que ses portées juridique et réglementaire.

LE CHOIX DU PERIMETRE DU SAGE CONTESTE.

Des élus dont les communes sont situées sur la limite physique du bassin versant de l'Agout ont fait vivement connaître leur désaccord. Ils semblent reprocher le fait qu'on les ait fait adhérer au SAGE sans leur accord. Ils revendiquent le fait qu'ils ne sont pas concernés par le bassin de l'Agout, mais plutôt par d'autres bassins (Tarn, Girou, etc).

Ce problème semble découler de la procédure de consultation des collectivités sur le périmètre et de la manière dont elle a été conduite sur le bassin de l'Agout. Il faut noter que toutes les communes ayant une partie même minime dans le bassin versant de l'Agout ont été consultées. A défaut de délibération dans les deux mois qui suivent le début de la consultation la commune est réputée favorable, ce qui a pu entraîner des adhésions par négligence ou non traitement du dossier par les communes concernées.

Cette consultation s'est déroulée peu de temps après les élections municipales et certains nouveaux élus ont pu ne pas saisir l'urgence et l'importance du dossier. De plus, le courrier de consultation officiel de la préfecture était très peu explicite quand aux enjeux de la consultation. Le bulletin d'information diffusé auprès de chaque commune par le syndicat de rivière Thoré Agout et les relances téléphoniques réalisées conjointement avec les services de la Préfecture pour essayer d'obtenir des délibérations n'ont pas permis de compenser ce déficit d'informations.

A ce stade de l'élaboration du SAGE (phase préliminaire), l'absence de structure officiellement investie de la mission d'élaboration du SAGE (CLE, maître d'ouvrage, etc) effectuant un travail d'animation et de sensibilisation sur le terrain semble avoir fait défaut.

